

🕒 02.07.2019, 13:26

Neuchâtel renonce à doubler les frais d'écolage dans les filières des écoles supérieures

PREMIUM



En avril, des étudiants déposaient une pétition au Château de Neuchâtel contre la hausse de l'écolage des écoles supérieures. KEYSTONE / LAURENT GILLIERON

PAR VIRGINIE GIROUD

FORMATION Ils devaient passer de 1000 à 2000 francs par an dans les écoles professionnelles supérieures à plein temps. Mais face au tollé, le Conseil d'Etat neuchâtelois fait marche arrière.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vient d'annuler, discrètement, une décision qui avait suscité une véritable levée de boucliers: il renonce à doubler les frais d'écolage dans les filières des écoles supérieures à plein temps.

Dans un arrêté du 12 juin 2019, il annonce que le tarif annuel d'écolage sera maintenu à 1000 francs et ne passera pas à 2000 francs. La nouvelle concerne 275 étudiants dans cinq écoles professionnelles supérieures neuchâteloises: l'école Pierre-Coullery, le CPMB, l'école technique CPLN/Cifom, l'Ecole d'arts appliqués et l'Ecole supérieure de droguerie.

«Une victoire»

«C'est une victoire, nos arguments ont convaincu les autorités de revenir en arrière», se réjouit Armin Kapetanovic, député popiste au Grand Conseil. Dès son annonce en septembre 2018, le doublement des frais d'écolage avait été dénoncé devant le parlement et combattu par une pétition qui avait réuni 2670 signatures.

«Notre force, c'était d'avoir fait front uni contre cette mesure antisociale», souligne Armin Kapetanovic. Le comité d'action à l'origine de la pétition réunissait les syndicats SSP, Unia et Sud, les partis POP et Solidarités, ainsi que les jeunes popistes et socialistes.

Les directions des écoles concernées craignaient d'assister à une baisse de leurs effectifs."

JÉRÔME AMEZ-DROZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE

«Doubler les frais d'écolage aurait pénalisé les étudiants et mis en danger ces filières neuchâteloises à plein temps», estime Armin Kapetanovic, rappelant que des cantons voisins proposent des écoles analogues aux tarifs plus bas.

250'000 francs trouvés ailleurs

La hausse des frais d'écolage s'inscrivait dans le plan financier du gouvernement, qui vise le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2020. La mesure aurait permis d'améliorer les recettes de l'Etat de 250'000 francs par an.

Pourquoi y avoir renoncé? «Les directions des écoles concernées craignaient d'assister à une baisse de leurs effectifs», répond Jérôme Amez-Droz, secrétaire général du Département de l'éducation et de la famille. «Elles nous ont proposé d'autres mesures pour dégager des économies à hauteur de 250'000 francs.»

«On entend aussi!»

Ce n'est pas la première fois que ce département fait du «rétropédalage» après une décision polémique. Fin 2017, la ministre de l'Éducation Monika Maire-Hefti revenait en arrière sur les nouvelles conditions d'accès aux lycées. «C'est la preuve qu'on ne fait pas qu'écouter, on entend aussi!», souligne Jérôme Amez-Droz.

Mais pourquoi ne pas avoir diffusé de communiqué de presse pour annoncer que les frais d'écolage n'augmenteront pas? «Communiquer sur tous les sujets avec une direction de service à effectif réduit est difficile», rappelle le secrétaire général, faisant allusion au départ de l'ancien chef du Service des formations postobligatoires, sous le coup d'une enquête pénale. Jérôme Amez-Droz signale toutefois que la cheffe de Département a annoncé cette décision publiquement lors de la dernière session du Grand Conseil.